

Motion au Conseil communal de Pully

Murs de grimpe à Pully

Préambule

L'évolution des méthodes d'éducation physique et les besoins de mettre en place des activités permettant aux jeunes d'améliorer leur condition physique générale font partie des objectifs auxquelles la collectivité s'associe. L'installation de 'murs de grimpe' dans les salles de gym de Pully tend vers cet objectif.

Qu'est-ce qu'un 'mur de grimpe' ?

Un 'mur de grimpe' est un mur bâti, avec des prises pour les mains et les pieds, utilisé pour la pratique de l'escalade. La sécurité est garantie par un système de cordes permettant au grimpeur d'être constamment assuré par un compagnon. Elle est encore renforcée par l'installation de tapis amortissant une possible chute.

Un mur installé dans un gymnase offre généralement six voies permettant à six élèves de grimper simultanément alors que six de leurs camarades les 'assurent'.

Chaque voie est construite de façon à offrir des difficultés différentes permettant ainsi d'entraîner, sur la même installation des débutants ou des grimpeurs avancés.

Intégration de l'activité dans les programmes scolaires

Il apparaît que le système scolaire vaudois non seulement accepte l'activité d'escalade dans ses activités mais la recommande.

Il est nécessaire pour les professeurs d'éducation physique de suivre une formation complémentaire mais cette qualification est inscrite dans les programmes de formation continue.

Il est également important de noter que, et contrairement à des activités comme grimper aux perches ou aux cordes, la pratique de l'escalade permet à des personnes de condition physique moyenne ou étant en surpoids de se surpasser et, donc, d'améliorer leur propre image et de s'intégrer d'avantage. On remarque d'ailleurs chez les personnes pratiquant l'escalade une forte amélioration de leurs qualités physiques et mentales en renforçant leur confiance en soi et leur sens des responsabilités. Cette activité n'est cependant accessible qu'aux enfants âgés de plus de dix ans.

Equipement

Le 'mur de grimpe' est fait d'éléments modulaires construits contre un mur intérieur. Du fait de sa modularité, il peut s'intégrer aux installations existantes (paniers de basket par exemple) et n'occupe qu'une faible surface au sol.

Les équipements secondaires (cordes, baudriers et chaussures d'escalade) sont généralement acquis auprès du fournisseur principal et mis à la disposition des élèves.

L'équipement est installé par le fournisseur qui sera ensuite en mesure d'en assurer la maintenance et d'en garantir la sécurité. Il est recommandé d'utiliser un fournisseur local afin de bénéficier de ses connaissances et pour tenir compte des engagements en matière de développement durable.

Le coût d'installation d'un mur varie entre CHF 30'000.00 et CHF 45'000.00 en fonction de sa complexité et des options choisies.

Activités extrascolaires

Ces installations sont généralement mises à disposition du public en dehors des heures d'école. Il est nécessaire cependant pour des raisons de sécurité, de responsabilité légale et afin de préserver le

bon état du matériel de n'y laisser l'accès qu'à des organisations (société locale, Club Alpin Suisse etc.) reconnues par les autorités communales.

Conclusion

Le Parti Socialiste demande au Conseil communal de Pully de transmettre la motion 'Murs de grimpe à Pully' à une commission qui la traitera.

Gérard Mieli
Parti socialiste Pully-Paudex-Belmont

Pully, le 12 mai 2014